



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, le Conseil municipal de la commune de Lagraulière, dûment convoqué le quatorze mai précédent, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Ubald CHENOU, Maire de Lagraulière,

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 avril 2025
2. Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité (saison estivale)
3. Attribution du marché de travaux pour le programme d'entretien des voies communales d'intérêt communautaire 2025
4. Tarification exceptionnelle de la salle polyvalente pour l'élection de Miss Canton
5. Accord de participation financière pour la construction du centre d'incendie et de secours de Seilhac
6. Acceptation du devis de maîtrise d'œuvre pour la réfection et l'amélioration thermique de l'EHPAD
7. Information sur les décisions prises par le maire par délégation de pouvoir du Conseil municipal
8. Informations diverses
9. Questions orales

**Etaient présents :** Ubald CHENOU, Muriel REBUFFEL, Franck ALBORGHETTI, Christophe MEYRIGNAC, Jacques CLAUSIER, Catherine ENDEAN, Georges MEYRIGNAC, Alain RAVIER, Claudine LAVAL, David BOUSQUET, Carole LEYRIS

**Etaient absents :** Pauline GUERAUD, Céline NISI

**Conseillers votants : 11**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et vérifie que le quorum est atteint.

Madame Carole LEYRIS est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour de la présente séance :

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 avril 2025**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025**

**2 - Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité (Etablie en application de l'article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique - 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois)**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,  
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite à une surcharge de travail d'entretien des espaces verts et de la piscine municipale pour la saison estivale 2025.

**Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période (maximum 12 mois pendant une même période de 18 mois) allant du 26 mai au 31 août 2025 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions d'agent technique aux espaces verts et à la piscine municipale à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 et indice majoré 366 du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.
- La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L.332-23-1° si les besoins du service le justifient.

**3 - Attribution du marché de travaux pour le programme d'entretien des voies communales d'intérêt communautaire 2025**

**Vu** le Code de la commande publique,  
**Vu** les statuts de TULLE AGGLO  
**Vu** l'analyses des offres des entreprises candidates,

**Sur le rapport de Monsieur le Maire :**

Conformément à la répartition des compétences entre TULLE AGGLO et ses communes « membres », les travaux d'entretien de voies communales d'intérêt communautaire (VCIC) sont à la charge de la Commune.

Les routes d'Espieussas (VCIC 13) et d'Aurette (VCIC 10) nécessitent des réparations.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025**

Cinq entreprises ont répondu à une demande de devis :

- Eiffage pour un montant de	28 414.00 € HT soit	34 096.80 € TTC
- COLAS pour un montant de	31 834.00 € HT soit	38 200.80 € TTC
- Eurovia pour un montant de	28 458.00 € HT soit	34 149.60 € TTC
- NGE pour un montant de	33 966.00 € HT soit	40 759.20 € TTC
- Lascaux pour un montant de	33 375.00 € HT soit	40 050.00 € TTC

Après l'analyse des offres, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le marché de travaux pour le programme d'entretien des VCIC mentionnées ci-dessus à l'entreprise la mieux disante : Eiffage pour un montant de 34 096.80 € TTC.

**Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **Approuve** l'attribution du marché de travaux pour le programme d'entretien des VCIC 2025 à l'entreprise **Eiffage pour un montant de 34 096.80 € TTC.**
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes y afférents.

#### **4 - Tarification exceptionnelle de la salle polyvalente pour l'élection de Miss Canton**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DCM-2023-002 du 06 janvier 2023 révisant le tarif des salles communales de la commune de Lagraulière,

Vu la demande de l'association « Miss Canton 19 » tendant à louer la salle polyvalente l'organisation de l'élection de Miss Canton,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De **louer exceptionnellement à titre gratuit** la salle polyvalente à l'association « Miss Canton 19 » dans le cadre de l'organisation de Miss Canton,
- De charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **5 - Accord de participation financière pour la construction du centre d'incendie et de secours de Seilhac**

Reporté au prochain Conseil Municipal



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025**

**6 - Acceptation du devis de maîtrise d'œuvre réactualisé pour la réfection et l'amélioration thermique de l'EHPAD**

Considérant que l'EHPAD a été construit il y'a plus de 20 ans, il y'a lieu de procéder à des travaux de réfection et d'amélioration thermique du bâtiment.

Vu la délibération DCM-2024-009 du 25 janvier 2024 concernant l'acceptation du devis provisoire de maîtrise d'œuvre,

Vu le devis de maîtrise d'œuvre reçu le 05 mars 2025 de l'entreprise « Dejante VRD et Construction » réactualisé suite au chiffrage des travaux de l'EHPAD,

**Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Accepte le devis réactualisé de l'entreprise « Dejante VRD et Construction » relatif à cette affaire pour un montant total de **29 877,50 € H.T. soit 35 853,00 T.T.C.**
- Donne pouvoir au Maire pour signer et prendre toute décision relative à cette affaire.

**7 - Information sur les décisions prises par le maire par délégation de pouvoir du Conseil municipal**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, ci-après les décisions prises par le Maire par délégation, depuis le dernier Conseil municipal : **NEANT**

**8 - Informations diverses**

- ❖ Fête annuelle
- ❖ Travaux salle polyvalente
- ❖ Location au Club House de rugby : Le Conseil Municipal a décidé que ce sera Ubald CHENOU ou Franck ALBORGHETTI qui contactera Cyril MEYRIGNAC pour les locations.
- ❖ Montage des chapiteaux pour la fête des familles à l'EHPAD du mercredi 04 juin 2025
- ❖ Lettre d'info / bulletin municipal :
- ❖ Lagunes : Travaux effectués par Tulle Agglo sans avoir préalablement averti la Mairie.
- ❖ PLU : Déploiement des colonnes jaunes prévu fin juin 2025 + Mise en place de cabas par la Commune à cet effet.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025**

**9 - Questions orales des élus**

- ❖ Réclamation de Monsieur Romain BOUSSOUTROT concernant la pose d'un aqueduc.
  
- ❖ Date du prochain fauchage : prévision pour début juin 2025.

Séance clôturée à 22h30.

La secrétaire de séance  
Carole LEYRIS

Le Maire,  
Ubald CHENOU